Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_141_2026-DE

**SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**
**Séance du 25 juin 2026**

**Délibération DB-141-2026**

**Objet : Service Commun « Centre de santé » : Participation financière 2026 au fonctionnement du centre de santé du CH2P à Quintin**

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

**MEMBRES PRESENTS**

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

**MEMBRES EXCUSES** (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

**MEMBRES ABSENTS**

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_141_2026-DE

**SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**
**Séance du 25 juin 2026**
**-----**
**Délibération DB-141-2026**
**-----**
**Rapporteur : Monsieur Thierry SIMELIERE**

**<u>Objet</u> : Service Commun « Centre de santé » : Participation financière 2026 au fonctionnement du centre de santé du CH2P à Quintin**

## EXPOSE DES MOTIFS

Compte tenu de la baisse accélérée de la démographie médicale dans les communes du sud du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le CH2P, qui a l'expérience de gestion d'un centre de santé à Lamballe depuis 2018, a proposé de créer et gérer un centre de santé dans ses locaux actuels à Quintin, avec une antenne à Ploeuc-L'Hermitage.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le CH2P a besoin du soutien financier des communes bénéficiaires du territoire. Le CH2P souhaitant disposer d'un interlocuteur unique sur le plan financier. SBAA a été sollicitée par les communes pour créer un service commun (DB 276-2024).

En effet, la compétence « santé » dont Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est dotée prévoit que cette dernière puisse entre autres :
- jouer un rôle « *d'ingénierie de projet pour accompagner les territoires, notamment sur le sujet de la démographie médicale* »
- et « *mettre en œuvre les actions visant à favoriser l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire* ».

Le **Projet Territorial de Santé (PTS) 2023-2026** est la stratégie de l'agglomération en la matière et confirme une ambition partagée qui vise à *« garantir à tous les habitants du territoire un égal accès à la santé ».*
Le Projet Territorial de Santé a notamment choisi 4 grandes orientations dont l'orientation n°3 : « *Améliorer l'offre de soins de premier recours* » traduite dans plusieurs actions dont l'a*ction 11 : « Accompagner le développement du salariat de médecins généralistes au sein des centres de santé* ».

Treize communes du sud du territoire ont adhéré au service commun : Le Bodéo, Le Foeil, La Harmoye, Lanfains, Le Leslay, Plaine-Haute, Ploeuc-L'Hermitage (création d'une antenne), Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Donan, Saint-Gildas, Le Vieux Bourg.

Le service commun permet aux communes adhérentes de donner accès à leurs habitants aux services de soins proposés par le centre de santé créé par le CH2P à Quintin, en échange d'une participation financière annuelle.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_141_2026-DE

Une convention de partenariat a été adoptée par délibération lors du conseil d'agglomération du 13 mars 2025 (DB-037-2025) entre le CH2P et Saint-Brieuc Armor Agglomération pour une durée de 5 ans à compter de l'ouverture du centre de santé qui a pu se faire le 7 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_141_2026-DE

Conformément à cette convention, le service commun de SBAA est l'interlocuteur administratif et financier du CH2P. Elle verse la subvention annuelle de fonctionnement, puis sollicite le remboursement auprès des communes.

Chaque année, SBAA procédera à (un ou ) deux versements au CH2P correspondant à:

- 50 % du besoin de financement prévisionnel de l'année N, établi au premier trimestre N,
- le solde du besoin de financement de l'année N-1, dans un délai maximum de 2 mois après réception des comptes arrêtés de l'année N-1.

Pour l'année d'ouverture (2026), un seul versement est prévu correspondant aux 50 % du besoin de financement prévisionnel 2026 que le CH2P a estimé à 83 048 €. Le montant de la participation financière du service commun à verser en 2026 est donc de 41 524 €.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_141_2026-DE

# DÉLIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

**VU** la délibération du conseil d'agglomération DB-276-2024 en date du 19 décembre 2024 relative à la création d'un service commun «Centre de santé »;

**VU** la délibération du conseil d'agglomération DB-037-2025 en date du 13 mars 2025 approuvant la convention de partenariat entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et le CH2P ;

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2026 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

## LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**APPROUVE** le versement d'une participation financière annuelle 2026 de 41 524 € au Centre de santé du CH2P à Quintin, correspondant à 50 % du besoin de financement 2026 estimé.

**DIT** que conformément à la convention de partenariat adoptée par DB 037-2025 entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et le CH2P, cette participation sera versée en un seul versement ; le solde du besoin de financement étant versé en N+1 après réception des comptes du centre de santé.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents et tout acte nécessaire à l'exécution de ces documents.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

**DIT** qu'en application des articles L;2131-1 et R,2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera également transmise au représentant de l'État dans le département, fera l'objet d'une publication sous forme électronique et sera mise à la disposition du public sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement et ce pendant une durée minimum de deux mois.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Présents : 58 | Pouvoirs : 11 | Total : 69 | Exprimés : 69 |
| Voix Pour : 69 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

**Le secrétaire de séance**

**Sylvie GUIGNARD**

**Président,**

**Stéphane BRIEND**